

MAIRIE DE RONGÈRES

03150

Conseil municipal du 17 juillet 2018

Compte-rendu de séance

L'an deux mil dix-huit, le **17 juillet**, le Conseil Municipal de la Commune de RONGERES, légalement convoqué le **5 juillet 2018** s'est réuni à la mairie sous la présidence de **Madame Michelle BERTHIER**, Maire.

Etaient présents : Lionel CHIGNOL, Chantal DESSERT, Nathalie GADET, Bertrand GAUTHIER, Philippe GENIN, Michel MAITRE, Christophe MINET, Catherine PISSOCHET, Olivier PISSOCHET, Laurent POURRET, Hervé POIGNÉ, Dominique VERDIER

Etaient absentes excusées : Isabelle de CHAVAGNAC, Brigitte MAITRE

Pouvoir(s) donné(s) : à Michelle BERTHIER par Isabelle de CHAVAGNAC.

Le Conseil Municipal désigne Catherine PISSOCHET, secrétaire de séance et Mme GAY Béatrice, secrétaire auxiliaire.

Avant d'ouvrir la séance, Madame le Maire précise que le compte rendu du dernier conseil municipal a été remis à chacun ce jour et que celui-ci sera proposé au vote à la prochaine séance.

En préambule, Madame le Maire revient sur la victoire des bleus et souhaite que cela rejaille sur les clubs de football amateurs par une hausse des licences, notamment pour celui de Rongères.

Finances

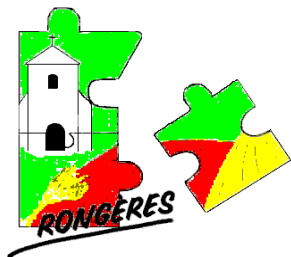
Madame le Maire informe le Conseil Municipal de démarches effectuées auprès de la Caisse d'Épargne Auvergne Limousin, du Crédit Agricole et de la Banque Populaire afin d'obtenir des propositions de financement pour les futurs travaux assainissement. Elle explique que seule la Caisse d'Épargne était prête à suivre la collectivité dans cette démarche de financement. Elle laisse la parole à Michel MAITRE, adjoint aux finances pour expliquer les différents modes de financement évoqués avec la Caisse d'Épargne.

✚ Emprunt pour les travaux d'assainissement - budget M49

Michel MAITRE fait part au conseil municipal d'une proposition d'emprunt bancaire de 100 000 € rédigée par la CAISSE D'ÉPARGNE AUVERGNE LIMOUSIN avec les caractéristiques suivantes :

- **Taux fixe de 1,80%**
- **Amortissement progressif**
- **base de calcul : 30/360**
- **Périodicité trimestrielle**
- **durée d'amortissement : 20 ans**
- **point de départ d'amortissement : le 25/02/2019**
- **Frais de dossier : 0,20 % du montant emprunté**

Versement des fonds : Phase de mobilisation des fonds jusqu'au 25/02/2019. Paiement des intérêts au taux du prêt.



MAIRIE DE RONGÈRES

03150

Il explique que cet emprunt doit financer la part des travaux revenant à la commune, non subventionnée.

Mme le Maire soumet cette proposition de financement à hauteur de 100 000 € au vote du conseil municipal.

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité :

ACCEPTE la réalisation d'un emprunt de 100 000 € avec les conditions précisées ci-dessus auprès de la Caisse d'Épargne Auvergne Limousin,

AUTORISE Madame le Maire à signer le contrat à intervenir,

DECIDE que le remboursement du présent emprunt s'effectuera dans le cadre de la procédure de paiement sans mandatement préalable.

+ Prêt relais pour le financement de la part TVA des travaux assainissement - budget M49

Michel MAITRE expose au conseil municipal la possibilité de réaliser d'un emprunt bancaire pour le financement de la TVA relative à ces travaux, dans l'attente du retour FCTVA. Les taux de cet emprunt sont plus avantageux qu'un emprunt classique et celui-ci se solde plus rapidement. C'est pourquoi cette part n'a pas été ajoutée à l'emprunt précédent mais fait l'objet d'un financement particulier.

La proposition d'emprunt bancaire dit « prêt relais » de 80 000 € rédigée par la CAISSE D'ÉPARGNE AUVERGNE LIMOUSIN offre les caractéristiques suivantes :

- Taux fixe de 0,39 %
- Amortissement in finé
- base de calcul : 30/360
- Périodicité trimestrielle
- point de départ d'amortissement : sous 6 mois maximum
- durée : 2 ans
- Frais de dossier : 0,20 % du montant emprunté

Le versement des fonds interviendra à la demande de la commune sous 6 mois

Mme le Maire soumet cette proposition de financement à hauteur de 80 000 € au vote du conseil municipal.

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité :

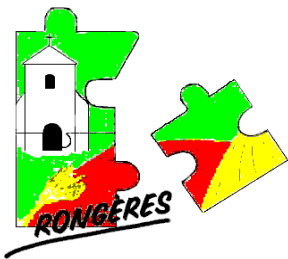
ACCEPTE la réalisation d'un prêt relais de 80 000 € avec les conditions précisées ci-dessus auprès de la Caisse d'Épargne Auvergne Limousin afin de financer la part de TVA des travaux assainissement,

AUTORISE Madame le Maire à signer le contrat à intervenir,

DECIDE que le remboursement du présent emprunt s'effectuera dans le cadre de la procédure de paiement sans mandatement préalable.

+ Souscription d'une ligne de trésorerie - Budget M49

Madame le Maire propose au conseil municipal la souscription d'une ligne de trésorerie afin de ne pas être débiteur sur le compte lorsque les premières factures de travaux et d'honoraires arriveront et que les subventions ne seront pas encaissées.



MAIRIE DE RONGÈRES

03150

Elle soumet à délibération du conseil municipal une proposition de ligne de trésorerie de 60 000 € rédigée par la CAISSE D'ÉPARGNE AUVERGNE LIMOUSIN avec les caractéristiques suivantes :

- **Durée :** 365 jours
- **Taux d'intérêt applicable** TAUX FIXE de 0.99 %
- **Commission de non-utilisation** 0,25 %
- **Frais de dossier** 0,20 % du montant de la ligne de trésorerie
- **Périodicité de facturation des intérêts :** *mensuelle*, à terme échu

Le calcul des intérêts étant effectué en tenant compte du nombre exact de jours d'encours durant le mois, rapporté à une année de 360 jours.

Les tirages seront effectués, selon l'heure à laquelle ils auront été demandés, selon la procédure du crédit d'office au crédit du compte du comptable public teneur du compte de l'Emprunteur.

Les remboursements et les paiements des intérêts et commissions dus seront réalisés par débit d'office dans le cadre de la procédure de paiement sans mandatement préalable, à l'exclusion de tout autre mode de remboursement.

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité :

DECIDE de contracter auprès de la Caisse d'Épargne une ouverture de crédit dénommée « ligne de trésorerie interactive » d'un montant maximum de 60 000 Euros dans les conditions ci-dessus indiquées,

AUTORISE Madame le Maire à signer le contrat ligne de trésorerie avec la Caisse d'Épargne,

AUTORISE Madame le Maire à effectuer sans autre délibération les tirages et remboursements relatifs à la ligne de trésorerie interactive, dans les conditions prévues par ledit contrat.

Questions diverses

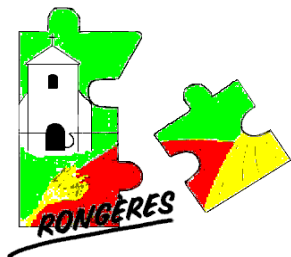
Contrat de Dilane BUSSEROLLES :

Conformément à une précédente réunion de conseil où l'avenir de Dilane BUSSEROLLES avait été évoqué par Chantal DESSERT, Madame le Maire informe avoir reçu cet agent et lui avoir proposé de reconduire son CDD à compter du 27 août 2018 jusqu'au 9 juillet 2019 sur le même poste de cuisinier de collectivité au même volume horaire par semaine (19 h 30 annualisés).

Lors de son entretien, il lui a été proposé de suivre des formations notamment en hygiène. Nous regarderons les formations CNFPT à son retour. A ce sujet, Madame le Maire fait part au Conseil Municipal d'un contrôle des Services Vétérinaires au sein de la cantine courant juin et laisse la parole à Chantal DESSERT. Cette dernière explique qu'aucune anomalie d'une gravité pouvant remettre en cause le fonctionnement de la cantine scolaire n'a été repérée. Toutes les préconisations faites au cours de la visite par l'Inspectrice ont été mises en place dans les jours qui ont suivi. Elle précise qu'il reste tout de même le plan d'entretien à réaliser et essaiera de trouver un modèle pour l'adapter.

Activités extrascolaires du mercredi matin :

Suite à la réunion du jeudi 5 juillet dernier en mairie à laquelle l'ensemble des parents a été convié (très peu de présents), un sondage a été adressé à chaque famille quant aux intentions de participation des enfants sur la matinée du mercredi.



MAIRIE DE RONGÈRES

03150

Plusieurs possibilités leur ont été offertes :

- Activité de 7 h à 12 h
- Activité de 7 h à 12 h 30
- Activité de 7 h à 13 h sans repas
- Activité de 7 h à 13 h avec repas.

En sachant que les enfants peuvent arriver jusqu'à 9 h.

A ce jour, seules 18 familles ont répondu, de la façon suivante :

- 10 familles non intéressées

- 8 familles intéressées de la façon suivante :

- Activité de 7 h à 12 h 1 famille pour 1 enfant
- Activité de 7 h à 12 h 30 2 familles pour 2 enfants
- Activité de 7 h à 13 h sans repas 1 famille pour 1 enfant
- Activité de 7 h à 13 h avec repas 4 familles pour 4 enfants (dont 1 enfant à partir d'avril 2019)

Madame le Maire de MONTOLDRE étant présente à cette réunion, la proposition lui a été faite d'ouvrir l'atelier aux enfants de sa commune (dans le cadre de la convention qui nous lie. Cet atelier ne sera donc pas ouvert aux familles des autres communes qui en feraient la demande).

☞ Résultats du sondage de MONTOLDRE :

1 famille intéressée pour la plage 7 h - 12 h pour 2 enfants

1 famille intéressée de façon occasionnelle pour la plage 7 h - 13 h sans repas

Madame le Maire sollicite donc le Conseil Municipal pour que soit adapté le fonctionnement de l'atelier du mercredi matin au plus grand nombre. Elle précise également qu'un plan mercredi est en train de se profiler sur proposition du Ministre de l'Education Nationale ce qui apporterait sans doute un soutien financier supplémentaire pour notre atelier.

Après discussion, les membres présents souhaitent que l'accueil du mercredi matin fonctionne de 8 h à 13 h sans repas.

Après discussion avec Amandine, il s'avère que 3 enfants auront besoin de la garderie du mercredi matin dès 7 h 15. Un mail a été fait aux conseillers municipaux pour les en informer. Le courrier d'inscription envoyé aux parents stipule donc que la garderie sera ouverte dès 7 heures le mercredi matin, jusqu'à 13 heures sans repas avec une arrivée libre de 7 h à 9 h et un départ libre de 12 h à 13 h, la plage horaire 9 h - 12 h étant obligatoire pour les enfants inscrits à l'atelier. Un point sera fait en conseil sur la fréquentation 7 h - 8 h à la fin du premier module.

Arrivée d'Isabelle de CHAVAGNAC (18 h 50 environ)

Temps de travail de Béatrice GAY, adjoint administratif au secrétariat de mairie

Mme le Maire fait part aux conseiller présents de la demande formulée par Béatrice concernant le réaménagement de son emploi du temps de la façon suivante :

Lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8 h à 17 h avec une pause méridienne d'une heure

Et Mercredi de 8 h à 11 h

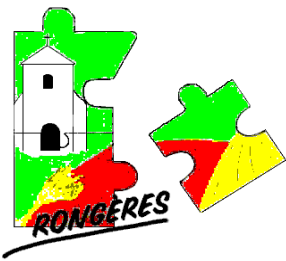
Soit 35 heures par semaine.

Ce planning prendrait effet au 1^{er} septembre 2018.

Elle évoque aussi les horaires d'ouverture au public. Après discussion des membres présents, les plages d'ouverture du secrétariat au public sont arrêtées comme suit :

Lundi, mardi et mercredi : de 8 h à 11 h

Jeudi et vendredi : de 15 h à 17 h.



MAIRIE DE RONGÈRES
03150

Le conseil municipal donne son accord pour valider ces changements d'horaires à compter du 1^{er} septembre 2018.

Concours des villages fleuris :

Le jury du concours sera présent sur la commune le mercredi 18 juillet à 9 h 30. Mme le Maire invite les conseillers intéressés à participer. Elle précise avoir repeint le mur du cimetière avec l'aide de Nathalie GADET pour la sous couche, puis de Didier et Jean-Yves pour la couche de finition. Didier a également nettoyé au Karcher une partie du mur en ciment et a paillé les massifs du parking avec de la vraie paille donnée par Philippe GENIN.

Point sur la situation du tennis suite à la réunion du 9 juillet 2018 :

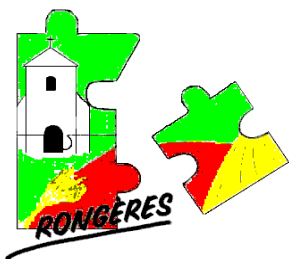
Madame le Maire confirme le renseignement transmis par le secrétariat à tous les conseillers la semaine écoulée, le comité départemental de tennis de l'Allier n'a enregistré aucune licence en 2018 pour le club de Rongères qui a été mis en sommeil par la Fédération, ce qui ne correspond pas à une procédure juridique mais uniquement à un classement informatique. Elle précise qu'elle a appelé le comité le mercredi matin à la suite du compte-rendu de Christophe MINET pour connaître les liens entre le club et le comité. Celui-ci ne comprend pas pourquoi il n'arrive pas à joindre le président depuis plusieurs mois et devant ce silence va proposer au comité directeur du 24 juillet la radiation du club. Cet évènement suscite les remarques d'Olivier PISSOCHET qui aurait préféré connaître ce fait avant la réunion et de Christophe MINET qui remet en cause l'intervention même de Madame le maire. Celle-ci affirme qu'elle n'a qu'un objectif c'est le bien commun et que la défaillance du club oblige le conseil à agir.

S'agissant de la convention, madame le maire rappelle qu'elle n'a pas pu faire autre chose que de la dénoncer lorsqu'au bout de plusieurs mois de réclamation des documents tennis en 2014 disparus de la mairie, par écrit devant témoins et de vive voix elle n'a rien obtenu du président. Elle a donc fait un mail fin novembre 2014 avec copie à tous les conseillers pour dénoncer par anticipation cette convention.

Michel Maitre intervient pour dire que le mieux c'est d'attendre la décision du comité.

Départ d'Hervé POIGNE à 19 h 20.

Tous les points de l'ordre du jour ayant été évoqués et après fin des discussions en cours, la séance est levée à 19 h 30.

**MAIRIE DE RONGÈRES**

03150

<u>Le Maire</u> Michelle BERTHIER	Lionel CHIGNOL	Isabelle de CHAVAGNAC <i>Absente - pouvoir à Michelle BERTHIER</i>
Chantal DESSERT	Nathalie GADET	Bertrand GAUTHIER
Philippe GENIN	Brigitte MAITRE <i>Absente</i>	Michel MAITRE
Christophe MINET	Catherine PISSOCHET	Olivier PISSOCHET
Hervé POIGNÉ	Laurent POURRET	Dominique VERDIER